

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 janvier 2018

L'An deux mille dix-huit,
le 13 janvier à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 janvier 2018 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Francette PAGES a été nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2017 est validé. 10 pour, 1 abstention.

Les points suivants ont été évoqués :

Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux.:

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention liant la commune avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) permettant le placement d'animaux en fourrière est arrivée à échéance fin 2017. Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler la convention passée avec la Société Protectrices des Animaux (SPA) permettant le placement en fourrière. La participation forfaitaire annuelle est de 0,65 €/habitant.

Demande de subventions pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment communal « Les Fauvettes » :

Afin d'améliorer le confort et le coût de fonctionnement du bâtiment communal utilisé pour le bar-restaurant « Les Fauvettes » des travaux de rénovation thermique doivent être entrepris. Ces travaux comprennent notamment le raccordement du bâtiment communal au réseau de chaleur existant. Une étude a été préalablement réalisée. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 et auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat du Haut-Allier.

Demande de subventions pour le remplacement de menuiseries extérieures sur des bâtiments communaux :

Afin d'améliorer le confort et le coût de fonctionnement de bâtiments communaux il convient de remplacer les menuiseries extérieures. Certaines datent du début des années 1970. Ces menuiseries sont celles de la mairie, du gîte communal, de la salle culturelle et des garages communaux, y compris ceux du bâtiment appelé « maison Féminier ». A cette occasion, les portes des garages seront électrifiées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 et auprès du département de la Haute-Loire dans le cadre du fonds 199.

Points divers :

Madame Sabine Bouquet demande des informations sur la promotion annoncée d'un employé et sur le fonctionnement des services de collecte des ordures ménagères et de portage de repas, suite au rattachement de la commune à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Monsieur le Maire indique que la délibération nécessaire pour la promotion est prête et sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Il indique également que la communauté de communes des rives du Haut-Allier a souhaité poursuivre le service de collecte des ordures ménagères avec l'accord de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Depuis le 1^{er} janvier, les habitants de la commune ont accès à toutes les déchetteries de la communauté d'agglomération. Par contre, la question de l'accès à la déchetterie de Saugues n'est pas tranchée. Les deux collectivités doivent se rencontrer courant janvier pour préciser ce point. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera voté au printemps prochain par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération.

Concernant le portage de repas, les personnes concernées sont approvisionnées depuis le 1^{er} janvier par le restaurant « Les Fauvettes » à un tarif inférieur à celui pratiqué précédemment. Le tarif est de 7 €/repas.